



L'absence de mutualisation de la fibre optique retarde son déploiement.

FIBRE OPTIQUE, LE MAROC À LA TRAÎNE

Le Maroc a amorcé la démocratisation du **haut débit** avec l'entrée en jeu de la fibre optique. Or, cette révolution s'est vite essoufflée par le déploiement trop lent de cette technologie dont on ne peut faire l'impasse.

Mohammed Taleb

Comparé à un pays comme le Portugal qui a réussi à faire un rattrapage rapide lui permettant d'atteindre une couverture de 98% des réseaux FTTH (Fiber to the home; l'abonné est raccordé jusqu'à son domicile par une fibre optique unique qui lui est dédiée) et plus de 2,6 millions de foyers raccordés à la fibre optique, le Maroc avec un peu moins de 200.000 abonnés accuse un énorme retard, alerte un expert de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pour celui-ci, il y a plusieurs entraves d'ordre réglementaire et admi-

nistratif qui ralentissent la substitution des boucles locales existantes en cuivre par les réseaux d'accès haut débit, notamment la fibre optique, laissant le Maroc à la traîne par rapport à l'agenda numérique mondial. L'absence d'un partage «équitable» des infrastructures, notamment via le dégroupage dans le très haut débit, fait perdre au pays des longueurs d'avance.

Le rattrapage nécessaire

Le constat est implacable et il semble partagé par un grand nombre d'experts

dans le domaine des télécoms : «Le Maroc accuse un énorme retard en termes de déploiement de la fibre optique». Contrairement à d'autres pays où le déploiement de celle-ci a transformé le visage de l'économie, la migration des opérateurs télécoms des services vers l'offre de contenu se fait à un rythme pour le moins apathique au Maroc. Pour cause, plusieurs blocages, notamment au niveau du partage de l'infrastructure, privent la majorité des Marocains de profiter des débits internet bien plus rapides que l'ADSL.

Ces blocages découlent d'un manque de régulation du partage des infrastructures de Maroc Telecom, le leader, qui craint de stimuler davantage la concurrence. Possédant un avantage de taille en termes de déploiement de cette technologie, en l'occurrence le réseau classique de la paire de cuivre qui lui permet d'avoir beaucoup moins de charges relatives aux travaux de génie civil, l'opérateur historique n'est pas prêt à lâcher cet atout. «Ce qui coûte cher dans la fibre optique ce n'est pas la fibre en elle-même, mais c'est le coût du génie civil (conception, réalisation, exploitation

et réhabilitation)», explique un expert dans le domaine des télécommunications. Celui-ci estime que «le génie civil qu'on a hérité de l'époque des PTT (Ministère de la Poste, du Télégraphe et du Téléphone créé au lendemain de l'indépendance ndlr) vaut actuellement de l'or et qu'il faut le partager entre les opérateurs».

Mutualisation, le sujet qui fâche

Chez Maroc Telecom, c'est le sujet qui fâche. Le groupe considère que «l'obligation de partage de l'ensemble de ses infrastructures passives (notamment la fibre optique)» fait partie des risques liés à son activité. Dans une de ses notices d'information, il affirme que le dégroupage – mis en œuvre opérationnellement à partir de 2016 – «risque de réduire de manière significative l'avantage compétitif qu'il pourrait tirer de ses investissements, en particulier dans le très haut débit (FTTH notamment), si cette obligation n'est pas assortie de modalités équitables».

L'opérateur ne veut pas donc d'un «dégroupage» de la fibre optique, s'accordent à nous confier sous le sceau de l'anonymat plusieurs sources, car il considère que la problématique n'est pas la même que sur le cuivre, où il a hérité d'un réseau qu'il doit partager avec ses concurrents. Dans la fibre, c'est IAM qui a bâti et financé son propre réseau.

«L'argument ne tient pas. Si Maroc Telecom est parvenu à être dominant dans la fibre, c'est en s'appuyant sur son monopole préexistant dans le cuivre», pointe un prestataire. «Ils n'ont pas eu à refaire des travaux de génie civil, qui accaparent de 70% à 80% des coûts de déploiement de la fibre optique, ils s'appuient sur leur infrastructure préexistante», avance un autre prestataire. Même son de cloche chez le directeur Business Unit Fixe d'Orange Maroc chargé du déploiement de la fibre optique, Fayssal Soulaymani. Selon lui, en termes de coût, il y a une grande diffé-

Fibre optique, la querelle entre les opérateurs et le manque de rigueur de l'ANRT font perdre au Maroc des points de croissance



«Que les chaussées contiennent 3 réseaux est complètement inutile. C'est perturbant vis-à-vis de l'aménagement des villes», Soulaymani.

rence «entre tirer un câble sur un réseau (celui de la paire de cuivre) et construire un réseau génie civil». «Maroc Telecom doit donner le droit aux autres opérateurs pour tirer leurs câbles ou pour profiter de l'infrastructure», croit savoir un expert. Dans ce cas Orange ou Inwi vont payer des frais de location du «réseau génie civil» et s'acquitter de leurs taxes d'occupation du domaine public aux communes, explique-t-il.

L'harmonisation qui se fait désirer

L'autre entrave que l'opérateur historique surmonte aisément par rapport aux opérateurs alternatifs grâce au réseau préexistant est celle de l'obtention des autorisations pour construire et pour creuser. «L'opération d'obtenir une autorisation est un cauchemar pour les opérateurs et pour les prestataires parce que cela dépend de chaque commune, de chaque ville et de chaque collectivité locale. Les délais sont très variables, en général cela prend beaucoup de temps et nécessite beaucoup de paperasse», déplore Fayssal Soulaymani. «Aujourd'hui, c'est un réel handicap que nous avons. On a des budgets d'investissement qui attendent le démarrage des travaux surtout dans des villes où il y a des complications comme Tanger et Rabat du fait des travaux d'aménagement fraîchement achevés. Ça frôle l'impossible dans certains cas», se plaint ce jeune responsable.

Cette situation résulte du fait qu'il «n'y a pas encore de réglementation pour fixer, par exemple, le mètre linéaire d'occupation du domaine public. Chaque commune ou chaque collectivité locale fixe les prix qu'elle veut», regrette un observateur du dossier.

Tout en rappelant qu'une circulaire provisoire du ministre de l'Intérieur est entrée en application dès juin dernier au niveau urbain, ce dernier déplore le retard pris dans la publication du décret devant harmoniser la réglementation à l'échelle nationale.

Des investissements irrationnels

Faisant partie des rares pays où le cadre réglementaire du partage des infrastructures n'est pas encore clarifié, le Maroc est un pays où les opérateurs s'obligent à créer leurs propres réseaux locaux (FTTH) pour desservir leurs clients. Ainsi, les trois opérateurs jouent quasiment la même partition, mais en parfaite dissonance. «Ils font les mêmes investissements dans le milieu urbain, pourquoi dès lors toute cette déperdition d'énergie», s'interroge un expert qui collabore avec les trois opérateurs sous le sceau de l'anonymat.

«Le fait que les chaussées contiennent trois réseaux est complètement inutile», regrette quant à lui monsieur fibre d'Orange. Avec un esprit communicatif manquant chez les deux autres opérateurs, qui n'ont pas répondu à nos requêtes, il soutient que cet état des lieux complique d'avantage les travaux d'entretien «surtout lorsque la maintenance coïncide avec des travaux de tramway ou de Lydec... C'est perturbant vis-à-vis même de l'aménagement des villes, car il faut gérer les trois réseaux existants», soutient-il. «Ça n'a aucun sens d'autant plus que la fibre optique passe dans un tuyau de quelques centimètres. On n'a pas besoin d'avoir de gros réseaux génie civil pour le faire et on peut justement mutualiser de façon très simple le génie civil existant. Malheureusement, tout cela n'est pas une réalité au Maroc», indique-t-il non sans amertume.

Le régulateur peine à donner le la

L'ANRT (Agence nationale de réglementation des télécommunications) fait tout ce qu'elle peut pour graver dans le marbre le processus pour l'utilisation des réseaux en fibre optique, qui étaient laissés en partie au bon vouloir de l'opérateur historique.

200.000

Nombre de foyers raccordés à la fibre optique.

3,5 MDH

Montant des investissements d'IAM en fibre optique durant la dernière décennie.

80%

La part du génie civil dans le coût du déploiement de la fibre.

Avec les moyens du bord, il essaie de mettre en place des mesures pour lui imposer une offre de gros activée dans des conditions économiques raisonnables.

Dans sa décision, datée du 27 juillet dernier, portant sur l'offre de gros d'accès aux installations de génie civil d'Itissalat Al Maghrib, elle considère qu'«afin de favoriser un déploiement efficace et rapide des réseaux en fibre optique, la révision à la baisse des tarifs d'accès aux installations de génie civil d'IAM s'avère nécessaire». Se basant sur un benchmark international, elle rappelle que «conformément à la réglementation en vigueur, le tarif de gros d'accès au génie civil devrait être orienté vers les coûts» et somme Maroc Telecom d'améliorer «les délais des prestations relatives à l'accès au génie civil d'IAM».

Des actions ambitieuses qui n'arrivent quand même pas à convaincre les opérateurs alternatifs. «Il y a des choses qui se font, mais ça reste anecdotique», nous a confié Soulaymani.

Pas du tout du même avis, un spécialiste du dossier dédouane l'ANRT de tout manquement dans ce sens: «Le gendarme des télécommunications est là pour réguler cet avantage que possède Maroc Telecom et pour créer les conditions du partage». Le régulateur a déclaré le génie civil comme un domaine puissant sur lequel elle a obligation de faire un catalogue de génie civil, qui a été approuvé par l'agence, faisant en sorte que les tarifs doivent être orientés vers les coûts (en ce qui concerne l'offre de gros destinée aux opérateurs ndlr). Et par conséquent, éviter qu'IAM fasse un business avec ce partage. Selon lui, normalement, le prix de génie civil doit être juste

et qu'on laisse des espaces économiques aux opérateurs alternatifs.

Ceci étant, le partage reste une guerre quotidienne à laquelle se livrent les trois opérateurs surtout Maroc Telecom et Orange.

Derniers bastions du monopole

Bien que le régulateur arrive à atténuer l'appétit de Maroc Telecom, il reste clair que cet état de figure impacte la capacité des opérateurs alternatifs à faire du rattrapage.

«Les coûts élevés de génie civil impactent notre capacité d'accélérer l'investissement, parce que si on a un budget de 100 au lieu de le mettre et couvrir 20.000 logements, on ne va couvrir que 5.000», affiche clairement Soulaymani. «Cela impacte également notre rentabilité en termes de délais. Autrement dit, cela rallonge la période au terme de laquelle l'investissement devient rentable et rend ainsi l'équation un peu plus compliquée», ajoute-t-il.

Et de soutenir qu'aujourd'hui, le challenger du marché des télécoms «n'a pas confiance en ce qui concerne le dégroupage de façon générale et le partage d'infrastructures en particulier».

«Il faut un cadre réglementaire avec une capacité à faire appliquer les différents dispositifs et circulaires pour faire en sorte que ça devienne une réalité. Car, nous avons besoin d'accéder rapidement, de pouvoir intervenir pour un entretien, de pouvoir avoir l'intervention de l'opérateur historique et de pouvoir bénéficier d'un bon prix, etc.», détaille-t-il.

Des conditions qui ne sont pas satisfaites, selon lui, parce que «les process sont lents, le partage d'infrastructure, le cadre qui existe, concerne plus l'interurbain et les grands axes, il ne concerne pas le FTTH». Du moment que l'ANRT n'a pas encore cadré le co-investissement avec des droits de location -car à quoi bon investir trois fois dans le même objectif et causer les désagréments que l'on sait dans les villes- les autres opérateurs ne peuvent que suivre tant bien que mal en termes d'investissement, d'après notre expert. Des propos confirmés du côté des opérateurs. «Aujourd'hui, on a besoin d'un cadre FTTH qui est viable et qui puisse tourner et qui répond à une équation économique réaliste. Nous n'avons pas cela et pour ne pas attendre nous avons décidé de démarrer l'investissement», tient à éclaircir Soulayma-

ni. «Avec nos actionnaires, il a été décidé de démarrer l'investissement et d'investir dans un nouveau réseau qui ne s'appuie pas du tout sur le réseau de l'opérateur historique», nous a-t-il déclaré.

Le spectre de position dominante

La peur de la reconstitution d'un monopole de facto de Maroc Telecom dans la fibre agite beaucoup ses concurrents. Ceux-ci ont mis les bouchées doubles pour investir dans la fibre essentielle pour le transport de plus en plus de volume de datas et également nécessaire pour leurs offres actuelles et futures, notamment en réseau d'accès FTTH.

Globalement, c'est IAM qui investit le plus dans la fibre. Le groupe a dépassé tout le monde avec 3,5 milliards nets injectés entre 2007 et 2017 uniquement sur la fibre et c'est lui qui avance le plus vite. A tel point que certains observateurs du dossier l'accusent de vouloir reconstruire un monopole dans la fibre, où il contrôle majoritairement le marché. Dans ce sens, un expert télécoms prévient qu'il faut attaquer «les derniers bastions» du monopole de Maroc Telecom et prendre des mesures spécifiques. Les différends avec IAM sur la couverture de certaines zones du territoire pourraient ralentir la cadence du déploiement du très haut débit chez les deux autres opérateurs. Ceux-ci sont conscients qu'un retard en ces termes pourrait leur coûter trop cher. Inwi et Orange mettent donc les bouchées doubles pour rester dans la course. «Nous allons continuer à investir, à déployer, quoiqu'il arrive», martèle un responsable d'un opérateur sous le sceau de l'anonymat.

«Il doit y avoir partage pour diminuer les coûts. Economiquement, c'est plus bénéfique pour le pays, car on va importer moins d'équipements et puis la facilitation du déploiement se traduirait par un gain dans les délais pour le bénéfice du citoyen», croit savoir un autre expert télécoms sous le sceau de l'anonymat.

Quand on sait que le PIB d'un pays comme l'Espagne, où chaque euro investi aurait généré 3 euros et où chaque emploi créé via la FTTH en a créé 6 dans d'autres secteurs connexes, a grimpé de 25% en 9 ans grâce au secteur IT, on se rend compte qu'on ne peut pas faire l'économie de la fibre optique. Car, il y va de la transformation numérique du pays. ■

mtaleb@sp.ma